Brevet de technicien supérieur agricole

Épreuve E7 option « Production horticole » hors-CCF

Extrait de la note de service DGER/SDESR/N2010-2136 du 28 septembre 2010

Objet : définition des épreuves et modalités d'évaluation du BTSA option « Production horticole ».

Épreuve professionnelle E7 « Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel »

Cette épreuve nationale et terminale est affectée d'un coefficient 12. Elle se déroule dans les mêmes conditions pour les candidats en CCF et hors CCF.

Cette épreuve est caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser les réalités professionnelles.

1) Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve a pour objet de vérifier l'acquisition des capacités suivantes :

- « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle » :
 - Formuler, à partir d'un diagnostic technique et/ou environnemental un conseil en matière de conduite et d'orientation du processus de production dans un contexte de développement durable
 - o Proposer des adaptations du système de production
 - Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre des situations professionnelles
 - Communiquer en situation professionnelle
 - Assurer la veille technologique et la diffusion des résultats

Cette capacité est acquise dans le cadre des modules M61, les séquences en milieu professionnel et les activités pluridisciplinaires

L'épreuve E7 comprend 2 situations d'évaluation : l'une écrite et orale (partie 1 de l'épreuve) prenant appui sur un dossier, l'autre orale (partie 2 de l'épreuve).

Le dossier complet, support des parties 1 et 2 de l'épreuve, est constitué d'une part d'un

rapport à caractère professionnel et d'une fiche de synthèse, et d'autre part de 3 fiches correspondant à 3 situations professionnelles vécues (SPV).

PARTIE 1 : Oral sur dossier – 30 minutes (coefficient 7)

Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition des sous-capacités suivantes :

- Formuler à partir d'un diagnostic technique et/ou agro-environnemental un conseil en matière de conduite et d'orientation du processus de production dans un contexte de développement durable
- Proposer des adaptations du système de production
- Assurer la veille technologique et la diffusion de résultats

Cette épreuve évalue les démarches scientifiques et techniques mises en œuvre par le candidat pour traiter un problème technique. L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les capacités d'analyse du candidat à travers une étude à caractère technique intégrant des aspects organisationnels et/ou environnementaux et/ou socio-économiques.

Le candidat est plus particulièrement évalué sur sa capacité à traiter un problème horticole rencontré par le responsable d'une entreprise ou d'un service technique d'une grande collectivité locale ou d'un organisme technique professionnel. Les éléments de réponses proposés doivent être en accord avec le fonctionnement de la structure d'accueil. Le mot « problème » doit être compris dans un sens large. L'objectif est d'étudier une problématique dans le cadre d'une situation professionnelle vécue et contextualisée dont les fondements reposent sur un diagnostic approprié issu d'une approche globale. Les réponses apportées ne peuvent être abordées de manière exclusivement bibliographique mais nécessitent la mise en place et la justification, au niveau BTSA, d'une véritable méthodologie de résolution du problème. Dans cet objectif, le candidat effectue un stage d'au moins 8 semaines dans la structure support de l'étude. Il rédige un dossier technique et le soutient devant les examinateurs. Les thèmes d'étude doivent être conformes aux exigences de l'épreuve.

Nature de la situation d'évaluation :

<u>Le dossier à caractère professionnel</u> de 15 à 20 pages est destiné à l'enseignant technique correcteur de l'écrit. Il est complété par une note de synthèse. Il est envoyé au préalable à l'enseignant technique correcteur. Le candidat présente les points essentiels de son étude : contexte, problématique, démarche mise en œuvre, résultats, propositions ...

Une soutenance orale de 30 minutes

Le candidat dispose de :

- 10 minutes de présentation maximum : le candidat présente son étude ainsi qu'une analyse critique de la méthode mise en œuvre et des résultats obtenus. Pour étayer son propos, le

candidat peut s'appuyer sur tout support de communication à sa convenance. Au préalable, il devra s'être assuré de la disponibilité des supports dont il pourra avoir besoin.

- 20 minutes d'entretien : le jury demande au candidat des éclaircissements ou des approfondissements sur l'étude présentée et l'interroge sur sa capacité à prendre du recul sur la démarche et les méthodes mises en œuvre pour résoudre le problème.

Le jury de l'oral comprend obligatoirement deux enseignants examinateurs : un professeur de sciences et techniques horticoles ou d'agronomie correcteur de l'écrit, et un professeur de français ou d'éducation socio-culturelle ou de documentation. Un professionnel peut être associé à l'évaluation.

PARTIE 2 : oral – 30 minutes (coefficient 5)

Cette partie de l'épreuve permet de vérifier l'acquisition des sous-capacités suivantes :

- Communiquer en situation professionnelle ;
- Prendre des responsabilités et des initiatives dans le cadre de ses activités professionnelles.

L'objectif est d'évaluer la démarche qui a permis au candidat d'aboutir à la construction de compétences professionnelles dans le cadre de situations professionnelles vécues au cours de son parcours de formation.

Présentation et analyse de trois situations professionnelles vécues. Ces situations professionnelles doivent avoir été réellement et concrètement expérimentées par l'apprenant lors de séquences de formation en milieu professionnel dans le cadre scolaire (stages individuels, stages collectifs, interventions sur l'exploitation du lycée ou d'un professionnel partenaire...) ou hors du contexte scolaire (cadre familial, associatif, d'entraide...). Une situation professionnelle n'est vécue que si le candidat y joue un rôle, c'est-à-dire que par ses activités, ses observations il oriente, donne un sens à la situation professionnelle ; f Les situations professionnelles vécues (SPV) présentées mobilisent des compétences caractéristiques du diplôme, comme par exemple, le diagnostic, la conduite et/ou la mise en œuvre de tout ou partie significative d'un processus de production horticole, l'élaboration de conseils, une mise en situation de communication. Les situations professionnelles vécues sont envisagées à partir des champs de compétences issus des fiches descriptives d'activités et des situations professionnelles significatives (SPS) du référentiel professionnel. Les SPS sont : « Stratégie et fonctionnement de l'entreprise », « Processus de production », « Encadrement du personnel ». Ces situations doivent correspondre à des activités au cours desquelles le candidat a mené des actions et obtenu des résultats. Parmi les trois SPV, deux situations sont à dominante horticole, la troisième est au choix du candidat

Nature de la situation d'évaluation :

Le dossier personnel du candidat se compose de trois fiches synthétiques (1 à 2 pages chacune) présentant les trois situations professionnelles vécues. Les différentes situations professionnelles n'ont pas obligatoirement de liens entre elles mais doivent être en relation avec le projet professionnel du candidat. Le candidat doit se présenter sur le centre d'épreuves avec son dossier. Tout candidat ne présentant pas le dossier ne pourra pas prétendre à sa soutenance et par conséquent à passer l'épreuve E7.

La soutenance orale :

- 5 à 10 minutes de présentation de la situation professionnelle vécue choisie par le jury. Pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur tout support de communication à sa convenance. Il devra, pour cela et au préalable, s'être assuré de la disponibilité des supports dont il pourra avoir besoin.
 - 20 minutes maximum d'entretien au cours desquelles le candidat doit approfondir les éléments apportés lors de sa présentation ; identifier les capacités mobilisées, leur origine, leur mode d'acquisition au cours de la formation et la manière dont il les a articulées pour faire face à la situation; montrer sa capacité à prendre du recul par rapport à la démarche qu'il a mise en œuvre. Le jury peut étendre l'entretien aux deux autres situations professionnelles vécues par le candidat. L'objectif de l'évaluation de cette partie de l'épreuve n'est pas de porter une appréciation sur les résultats de l'action, mais d'apprécier la démarche mise en place par l'apprenant pour faire face à une situation professionnelle complexe et sa capacité à prendre du recul par rapport à son action.

Evaluation

Pour la soutenance orale, le jury comprend obligatoirement deux enseignants examinateurs : un enseignant des sciences et techniques horticoles et un enseignant intervenant dans le M11.

https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/examens/epreuves-terminales/grilles/btsa/Grille_BTSA_PH_E7-1.pdf https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/examens/epreuves-terminales/grilles/btsa/Grille_BTSA_PH_E7-2.pdf